

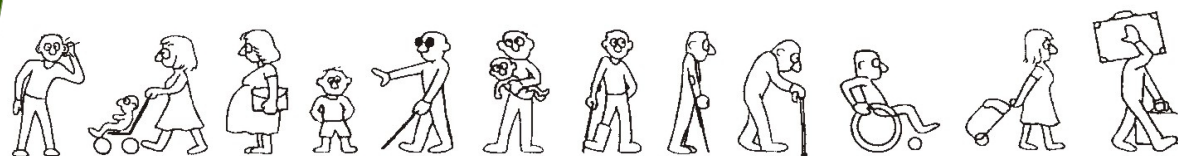
# Actualité de l'accessibilité des transports aux PMR en France

---

ORT Pays de la Loire

Nantes – 19 novembre 2013

*Nicolas Merle – Certu*



# Plan

---

- Rappel rapide du cadre législatif de 2005
- État d'avancement : planification et matériel/infrastructure
- Rapport Champion
- Comité interministériel du handicap (CIH)
- Les chantiers de concertation



# Les transports dans la loi handicap

---

## → 1975 → 2005 : cinq grandes avancées

- Du « handicap » à la « mobilité réduite »
- Prise en compte de la chaîne du déplacement
- Délais de mise en œuvre
- Dispositifs de planification
- Instances de concertation

## → Des obligations en matière de transport

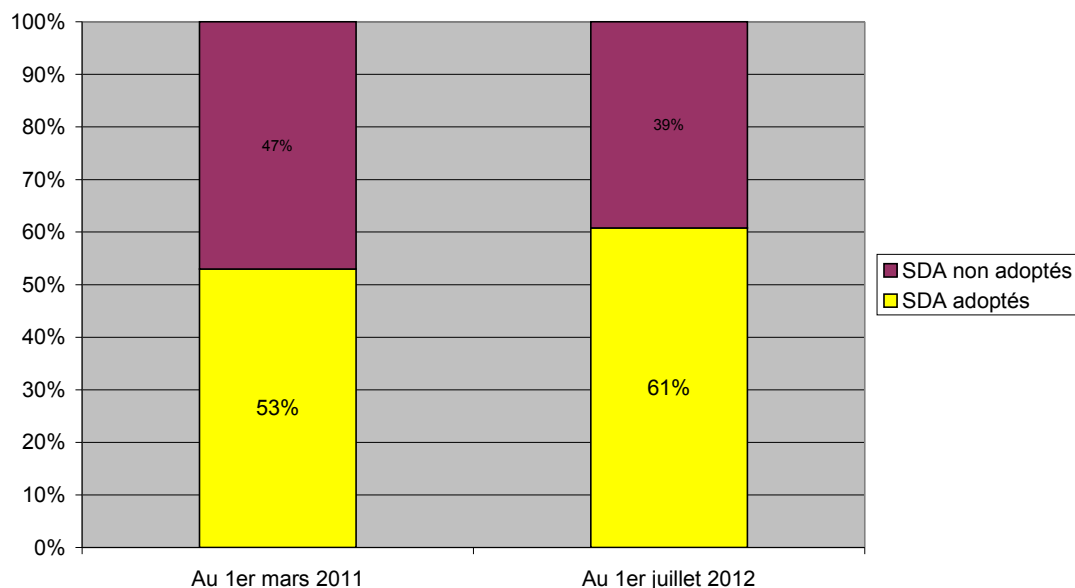
- Matériel neuf accessible
- Services existants accessibles avant le 13 février 2015 (délai non applicable aux réseaux souterrains de transports ferroviaires et guidés)
- L'impossibilité technique avérée
- Le transport de substitution

# La planification : SDA

## SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité

- Élaboré par toutes les AOT dans un délai de 3 ans (février 2008)
- Programme la mise en accessibilité des services de transport, dans le respect du délai de 10 ans
- Définit les modalités de l'accessibilité des différents types de transport

Réalisation des SDA (toutes AOT confondues)



### 60% des AOT dans leur ensemble

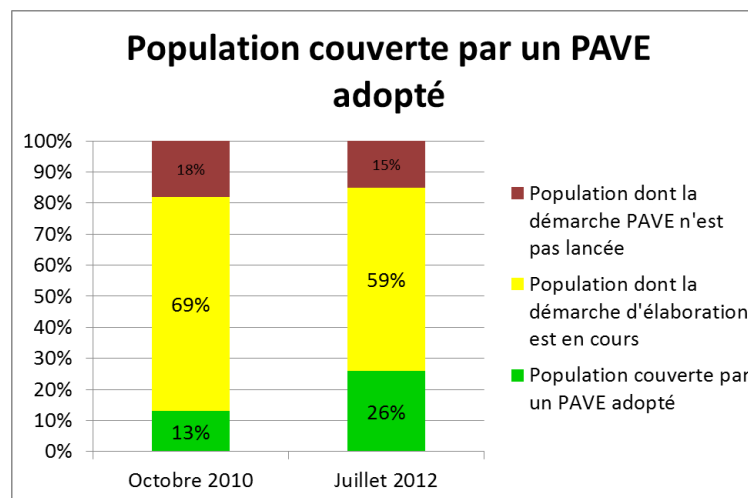
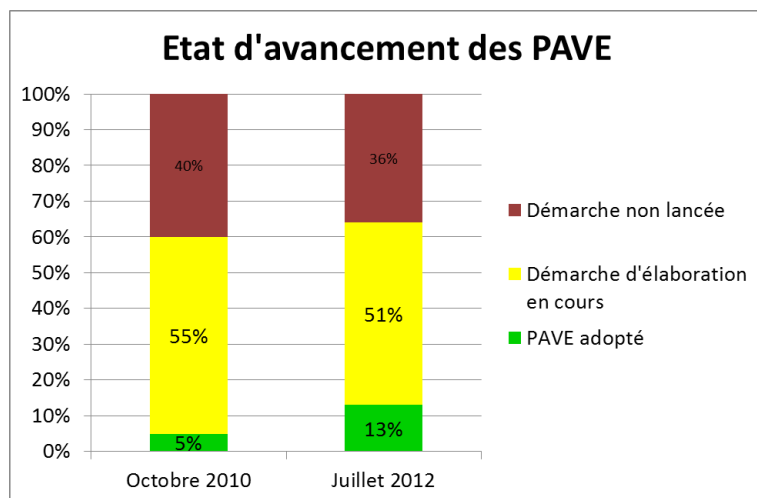
- Toutes les régions
- 3 départements sur 4
- 1 AOTU sur 2

Source : enquête DMA auprès des AOTU

# La planification : PAVE

## PAVE : Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

- Élaboré par les communes/EPCI dans un délai de 3 ans après décret 2006 (déc 09)
- Fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux PMR les circulations piétonnes et aires de stationnement automobile



- **De fortes disparités géographiques** (17 départements avec plus de 90% de PAVE adoptés ou en cours (5 en totalité) ; 13 départements avec moins de 40% de PAVE adoptés ou en cours)
- **Et institutionnelles** (38% de PAVE des com. > 50 000 hab. Adoptés, 1 sur 10 dans les 20 000 communes < 500 hab. - 1 PAVE communal sur 10 / 1 PAVE intercommunal / 4)

Source : enquête préfecture et DDTM sur les démarches d'accessibilité

# *La planification : PDU*

---

**PDU** : annexe accessibilité (article 28-1 LOTI, à codifier dans le CdT)

- Mesures d'aménagement et d'exploitation pour améliorer l'accessibilité des réseaux de transports publics aux PMR et calendrier correspondant
- Document d'intégration de la chaîne du déplacement (intègre les PAVE)

Tous les PDU depuis 2005 sont dotés d'une annexe accessibilité

Difficultés en cas de retard sur la planification sectorielle (SDA / PAVE)

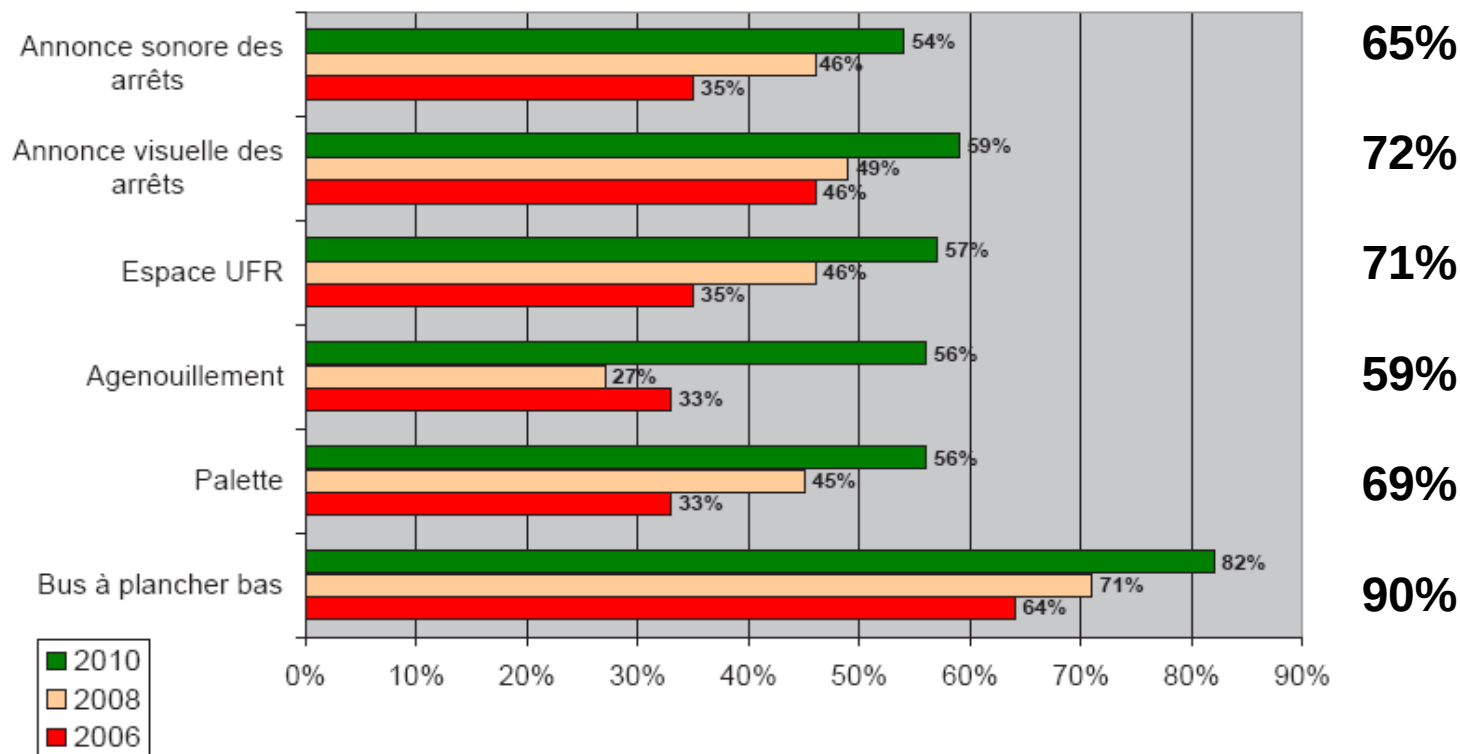


# Ou en est-on de l'accessibilité TC ?

## → Avancées importantes sur le matériel roulant

### Évolution des équipements d'accessibilité du parc d'autobus

Chiffres actualisés 2012



Source : enquête UTP

## → Mais à des degrés divers en urbain et non urbain

# *Ou en est-on de l'accessibilité TC ?*

---

- **Des retards important sur l'infrastructure**
  - Points d'arrêt et leurs abords
  - Jurisprudence du pays voironnais sur l'obligation des AOT de justifier point d'arrêt par point d'arrêt l'impossibilité technique avérée
  
- **Une mise en place très progressive du transport de substitution**
  - En urbain : en s'appuyant sur les services adaptés à la demande existants (dits de TPMR)
  - En régional : services accès TER en complément d'accès Plus
  
- **La coordination des maillons transport-voirie dans la chaîne du déplacement**
  
- **L'avenir des services adaptés à la demande après mise en accessibilité ?**



# Rapport Champion (mars 2013)

---

- **Réussir 2015** - Accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics
- **Constat : la société française ne sera pas au rendez-vous de 2015**
  - Dans les transports, retard dans les documents de planification (SDA, mais surtout PAVE), progrès sensibles côté matériel mais 2015 non atteint (ex : IdF)
- **Des propositions en matière de transports**
  - 1 : Mettre en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP : documents de programmation financière pour une durée de 3 à 4 ans [+2 à 3], à réaliser avant le 31/12/14)
  - 30 : réexaminer la pertinence de mise en accessibilité de 100% des points d'arrêts ne desservant que les lignes scolaires
  - 31 : assurer une complémentarité entre TAD et transports réguliers en zones peu denses
  - 32 : étudier les dispositifs de type « arrêts accessibles modulaires »
  - 33 : élargir les compétences des AOTU à l'aménagement des points d'arrêts et de la voirie à leurs abords

# Comité interministériel du handicap

---

## → Comité interministériel du handicap (CIH)

- Créé en 2009 pour renforcer le pilotage interministériel de la politique du handicap
- Première réunion du comité le 25 septembre 2013

## → Un constat : le gouvernement prend acte du constat que la France ne sera pas au rendez-vous de 2015

## → Des propositions :

- Lancement de deux chantiers de concertation
  - Ad'AP, pour définir : périmètre, durée, contenu, procédure d'élaboration et de validation, dispositif de sanctions financières
  - Ajustement de l'environnement normatif (dans le cadre des rapports existants)
  - Calendrier : octobre 2013 à janvier 2014, débouchant sur des modifications législatives en 2014, par voie d'ordonnance
- Renforcement du pilotage de la politique d'accessibilité : rôle de la DMA réaffirmé
  - Secrétariat de l'Obiaçu
  - Animation interministérielle de la concertation et pilotage du réseau des correspondants accessibilité ministériels